



6 DECEMBRE 1986

MALIK OUSSEKINE

ON N'OUBLIE PAS

Nous allons essayer de relater brièvement les circonstances qui ont amené la dissolution du bataillon des voltigeurs motocyclistes suite à la mort de Malik Oussekine, jeune étudiant franco-algérien de 22 ans. Sa mort a été provoquée par un passage à tabac que lui ont administré deux membres de ce bataillon, le brigadier-chef Jean Schmitt (53 ans) et le gardien de la paix Christophe Garcia (23 ans). Ce corps de police avait été instauré en 1986 par Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur du gouvernement de la première cohabitation. Un témoignage en rend bien le portrait : *Les voltigeurs sont des policiers montés à deux sur une moto tout terrain. L'un conduit, l'autre est armé d'une matraque. Ils ont pour objectif de "nettoyer" les rues après les manifestations. Ils se déplacent rapidement grâce à leurs motos et, de ce fait, peuvent surprendre et appréhender les "casseurs".*

Depuis le 25 novembre 1986, un mouvement étudiant et lycéen s'organise et manifeste son opposition massive au projet Devaquet. Plusieurs manifestations se terminent par de graves affrontements avec la police et de nombreux blessés sont à déplorer. Le 6 décembre, après une grande manifestation, les étudiants occupent la Sorbonne. L'université est évacuée dans le calme, mais quelques étudiants tentent d'élever une barricade à l'angle de la rue Monsieur le Prince et de la rue Vaugirard dans le 6^{ème} arrondissement. Une équipe de voltigeurs est envoyée sur place où la chasse s'ouvre à travers les rues de Paris. A minuit, Malik Oussekine, étudiant de 22 ans qui n'était pas spécialement lié au mouvement étudiant, se trouve dans la rue Monsieur le prince alors qu'il sort d'un club de jazz. Il est pris en chasse par des voltigeurs qui l'ont remarqué et se met à courir. Il tente de se réfugier dans l'immeuble du numéro 20 où il tombe sur Paul Baiselon, locataire de l'immeuble et fonctionnaire. *"Je me suis dépêché de rentrer; témoigne-t-il, et il y avait ce jeune garçon que je ne connaissais pas qui essayait de rentrer ici. Donc j'ai laissé la porte ouverte parce que j'avais composé le code. Et j'ai essayé de refermer la porte aux CRS mais je n'ai pas été assez fort. (...) Ils sont rentrés ici, ils l'ont frappé". (...) "Ils se sont précipités sur le type réfugié au fond et l'ont frappé avec une violence incroyable. Il est tombé, ils ont continué à frapper à coups de matraque et de pieds dans le ventre et dans le dos." "Je n'ai rien fait ! Je n'ai rien fait !"* répétait Malik. En vain.

Une fois leur besogne achevée, les voltigeurs s'en allèrent sans se soucier de l'état de Malik Oussekine.

Un journaliste et un photographe, témoins des manœuvres extérieures des voltigeurs ayant précédées le passage à tabac de Malik à l'intérieur de l'immeuble, découvrent son corps. L'un d'eux dira : *"On a tapé pour rentrer, on est entré et on a découvert Malik. Pour nous il était mort... On lui donnait déjà 40 ans, c'est dire à quel point il avait pris des coups dans la figure. Il était méconnaissable".* Le Samu dépêché sur place et les soins qui lui seront administrés à l'Hôpital Cochin ne suffiront pas à lui sauver la vie.

A la suite de son décès, une information est d'abord ouverte pour "recherche sur la cause de la mort", recherche qui, selon un rapport d'Amnesty International, "est utilisée par les parquets pour bloquer la constitution de parties civiles par les familles de victimes, ce qui permet l'arrêt immédiat et légal des poursuites avec pour effet de couvrir le policier responsable de l'acte". Le procureur conclut ainsi le même jour que le décès *"serait dû à une décompensation cardiaque créée par l'état pathologique rénal antérieur du patient"*.

Ainsi se met en place une version officielle des faits qui attribue la mort de Malik du fait de son insuffisance rénale. Elle trouvera un écho du côté politique par l'intervention restée tristement célèbre de Robert Pandraud : *"Si j'avais un fils sous dialyse, je l'empêcherais d'aller faire le con dans les manifestations"*. Ici, le politique se charge d'entretenir le doute sur la personnalité de la victime en l'associant à l'image d'un "casseur" mais aussi sur celle de ses parents dont il pointe la responsabilité. Là, on retrouve l'ensemble des mécanismes habituels qui se mettent en place dans la gestion politique, judiciaire et médiatique de ce type de violences policières.

Toutefois les conséquences politiques s'enchaînent face une mobilisation impressionnante et à l'annonce différée de l'assassinat par un policier en dehors de son service du jeune Abdel Bebyahia à Aubervilliers. A l'annonce du décès de Malik, Alain Devaquet démissionne. Lundi 8 décembre 1986, Jacques Chirac annonce le retrait du projet de réforme des universités. Et dans la foulée, le bataillon des voltigeurs sera dissout. On peut même dire que l'usage politique de ce qui devient *"L'affaire Malik Oussekine"* jouera un rôle important dans la réélection du président François Mitterrand.

Il en y ira tout autrement sur le plan judiciaire alors même que le gardien de la paix Christophe Garcia passe aux aveux le 13 décembre, son collègue Jean Schmitt niant en bloc. Ils seront inculpés de "coups et blessures volontaires par agent de la force publique ayant provoqué la mort sans intention de la donner".

Au mois de janvier 1990, plus de quatre ans après les faits et après six jours d'audience, le verdict tombe. C. Garcia et J. Schmitt sont condamnés à 2 ans et à 5 ans de prisons avec sursis pour "violence sans motif légitime par fonctionnaire de police". Sur le plan professionnel, de simples mesures disciplinaires sont prises par leur administration en mettant J. Schmitt à la retraite et en mutant C. Garcia.

Ce verdict, aussi injuste soit-il et malgré le succès sur le plan politique, et comme les verdicts d'autres "affaires" moins médiatisées, ne doit jamais faire oublier que des mobilisations ont été nécessaires pour que ces affaires ne restent au moins pas classées sans suite ou que des pratiques violentes perdurent.

Farid Taalba

CAMPAGNE "POLICE, PERSONNE NE BOUGE ?!"

Contacts : e-mail > policepersonnebouge@gmail.com - téléphone > 06 71 07 54 15